

pour comprendre que son acte est de nature à violer ce devoir ; 3o. que l'agent ait été suffisamment libre pour pouvoir commettre l'acte ou s'en abstenir.

Dans une matière aussi importante nous préférons laisser exposer les raisons qui établissent ces divers principes par des auteurs justement estimés tant au point de vue de la philosophie que de la science légale, il sera plus facile pour nous de suivre ensuite l'examen du sujet qui nous occupe en profitant des lumières que ces savantes discussions nous auront données.

“ 1. Toutes les actions de l'homme, dit Son Eminence le Cardinal Gousset, Théol. morale, vol. 1, p. 1 et s., ne sont pas des actes humains : on ne donne ce nom qu'à celles qui sont libres, qu'à celles dont l'homme est maître, ou qui procèdent de sa volonté, en tant qu'elle agit avec connaissance et liberté : “ *Illæ solæ actiones vocantur proprie humanæ*, dit saint Thomas, *mas, quarum homo est dominus. Est autem homo dominus suorum actuum per rationem et voluntatem ; unde et liberum arbitrium esse dicitur facultas voluntatis et rationis. Illæ ergo actiones proprie humanæ dicuntur, quæ ex voluntate deliberata procedunt.*”

Ainsi, on ne regarde pas comme *actes humains*, ni les mouvements d'un homme qui est dans le sommeil, dans le délire ou dans un état de démence ; ni les sentiments qui sont inhérents à notre nature, comme l'amour de soi, le désir de vivre, l'horreur de la mort. Ces sentiments, quoique spontanés, ne sont point libres ; il n'est point en notre pouvoir de ne pas les éprouver.

2. Il y a plusieurs espèces d'actes humains : d'abord, comme la loi divine étend son domaine sur les mouvements les plus secrets de notre âme, on distingue, en morale, deux sortes d'actes : les actes *intérieurs* et les actes *extérieurs*. Les premiers conservent leur dénomination, tandis qu'ils demeurent concentrés au dedans de nous ; tels sont nos pensées, nos désirs, nos affections, nos jugements, avant que d'être manifestés par la parole, ou par quelque autre signe. Les actes *extérieurs* sont ceux qui se produisent au dehors, comme nos discours,